droit classique a-t-il montré la voie au droit de Justinien : ayant accepté la notion *jus gentium*, il n'a pas osé en tirer toutes les conséquences particulières à telle ou telle institution précise, ce qui justifierait *quelques* interpolations postclassiques ; mais un changement radical ne semble pas s'être produit du IIe au VIe siècle.

Si quelques-unes des conclusions de M. Lombardi nous ont paru contestables, ses ouvrages ont apporté une contribution très précieuse à l'étude du *jus gentium*, par l'application avec laquelle il a abordé les problèmes, par le soin méticuleux qu'il a apporté à rassembler, critiquer et classer les textes où se trouvent mentionnées les institutions du droit des gens : il a droit à notre plus vive gratitude[1].

J. IMBERT.

Histoire des textes.

R. MARICHAL, *De la capitale romaine à la minuscule*, publié dans : Marius AUDIN, *Somme typographique* : Paris, P. Dupont, 1948, pages 61-111, avec un dépliant.

En guise d'introduction à son histoire de l'imprimerie, M. Audin a demandé au paléographe éminent qu'est M. R. Marichal un historique de l'écriture latine dont l'écriture imprimée devait prendre, à la Renaissance, la suite immédiate.

Le présent exposé est une excellente mise au point de nos connaissances, auxquelles les recherches de M. Marichal ont apporté une contribution notable. On sait que les quatre types successifs d'écriture : capitale de l'époque romaine ; onciale, dont le plus ancien exemplaire est daté de 371 ; semi-onciale ou minuscule primitive du Ve siècle et minuscule caroline du VIIIe-IXe siècle, ne reposent pas sur une filiation des graphies, et que l'histoire du passage de la capitale à la minuscule est un problème difficile. L'auteur montre combien les hypothèses actuellement en présence sont insuffisantes : celle du passage de l'écriture onciale grecque, dite biblique, à l'onciale et à la minuscule primitive latine, séduisante sur bien des points, n'explique précisément pas le tracé des lettres caractéristiques de la minuscule : D F G H L M Q T ; de même l'onciale ne peut rendre compte de A B R S minuscules, et l'ancienne cursive latine, tout en présentant des affinités avec la minuscule, ne peut en justifier toutes les particularités. Or, par une ingénieuse

1. Voir les reconstitutions très hypothétiques — et très contradictoires — tentées par Lachmann, Voigt, Huschke, Krüger, sur le *Ps. Dosith.*, I, signalées par Lombardi, p. 246. L'auteur paraît ignorer les remarquables pages que M. le Recteur Senn a consacrées à la distinction du *jus naturale* et du *jus gentium* : *De la justice et du droit*, Paris, 1927, p. 78-83.

M. S. Lener a d'ailleurs souligné dans un article récent les divergences entre ces deux droits : *Il jus gentium come diritto comune e il diritto naturale* (*Civiltà Cattolica*, Rome, 1948, t. I, p. 499-504).

démonstration, en partie fondée sur les recherches de J. Mallon, M. Mariohal enseigne que ce sont les tendances latentes de l'écriture capitale qui postulent une double évolution, l'une allant vers la cursive ancienne, l'autre vers la minuscule. Chacune de ces deux transformations est due à une cause particulière : la cursive, à la déformation qu'impose au type capital l'usage quotidien et privé de l'écriture ; la minuscule à une transformation des procédés de graphie. En effet, une observation attentive des pleins et des déliés montre que les traits les plus gras sont dirigés dans la capitale « selon un angle mesurant environ 115° » par rapport à l'axe vertical des lettres, mais que dans la minuscule les graisses les plus marquées s'inscrivent à la verticale. Il y a donc un changement d'orientation de l'écriture, que l'auteur explique, après J. Mallon, par un changement de position du parchemin, incliné désormais vers la gauche. Cette modification est mise en rapport avec la substitution du codex, que le copiste pouvait incliner à son gré, à la bande du rouleau, qui devait être nécessairement parallèle à la ligne des épaules du scribe. La tenue du calame a pu jouer d'ailleurs un rôle complémentaire dans ce changement d'orientation.

Dès lors la cursive et la minuscule anciennes apparaissent comme des écritures « sœurs », également dérivées de la capitale, ce qui rend compte des ressemblances, mais aussi des divergences observées entre les deux graphies. La minuscule caroline, enfin, apparaît comme une reprise consciente de la minuscule primitive. Elle est la source des écritures nationales et de la nouvelle caroline qui, au XIV^e^ siècle, supplantera, dans l'impression, tous les autres tracés.

Sous une forme claire et concise, illustrée de nombreux croquis et de planches, l'auteur trace les étapes d'une histoire complexe. La partie la plus neuve de l'exposé est certainement celle qui concerne le changement d'orientation des traits gras, la reconstitution du tracé des lettres capitales et l'étude des déformations successives imposées par le changement d'orientation. La démonstration vaut pour la plupart des lettres, et M. Marichal justifie suffisamment les anomalies.

On se demandera sans doute pourquoi la cursive ancienne, écrite sur feuillets isolés, donc orientables en tous sens, n'a pas subi la même modification de direction que la minuscule. La raison tient sans doute à ce que l'opposition entre cursive et minuscule est d'un autre ordre : les caractéristiques individuelles qui marquent la cursive s'atténuent considérablement dans la minuscule des copistes ; celle-ci est en quelque sorte du dessin et relève d'une technique ; c'est probablement pourquoi le changement d'orientation du support s'y est révélé d'une façon particulièrement sensible.

Même si l'on peut souhaiter quelques précisions particulières, il est

sûr que les recherches de J. Mallon et de R. Marichal ont jeté un jour nouveau sur un difficile problème.

J. Andrieu.

L. Strzelecki, *De litterarum romanarum nominibus* (Travaux de la Société des Sciences et des Lettres, seria A. Nr., 19) : Wratislaviae, 1948, 41 pages.

On sait que les grammairiens des derniers siècles de Rome classaient les noms des lettres en deux séries : les « muettes », où la voyelle d'appui suivait le phonème : BE, KA, TE..., et les semi-voyelles, où elle le précédait : EF, EL, IX. Mais il est difficile de dire à quelle époque remonte cette répartition, et c'est à ce problème que s'attaque M. Strzelecki.

Deux hypothèses, pour l'essentiel, sont en présence : celle de F. Marx (1882), qui estimait que la répartition DE/EF est l'œuvre de Varron et succédait à une pratique où le son pur constituait le nom de toutes les lettres : rrr, sss... ; celle de Schulze (1904), ordinairement suivie, selon laquelle les muettes auraient eu leur voyelle d'appui dès le IIIe siècle av. J.-C. (BE...), alors que l'épel des semi-voyelles (EF...) ne daterait que de l'usage des grammairiens du IVe siècle de notre ère. En outre, on ne négligera pas l'hypothèse d'une origine étrusque des noms, aussi bien que des signes, telle que l'a développée M. Hammarström (1920 et 1930). M. Strzelecki voudrait, pour sa part, démontrer que toutes les consonnes avaient anciennement le traitement des muettes et que l'on disait aussi bien RE, SE, ME... que BE, CE, DE. Pour établir cette thèse, l'auteur recourt à des arguments métriques. Ainsi le grammairien Terentius Maurus traite les muettes comme des syllabes ; or, l'usage de Lucilius apparaissant identique, on peut, en effet, conclure que, dès l'époque archaïque, le nom des muettes était bien BE, CE... Mais M. Strzelecki étend l'interprétation aux semi-voyelles, en constatant que S et L ont chez Lucilius (IX, 379 et 381) un traitement analogue à celui des muettes, et il propose pour ces consonnes les noms de SE, LE ; de même pour R : RE d'après un autre passage de Lucilius (*apud* Velius Longus, G. L. K. VII, 47, 5), où l'on interpréterait : « *a re* (res, rei) *non multum ahest...* » par : « *a RE* (nom de la lettre)... ». La théorie serait étendue, enfin, à M (= ME) d'après un passage bien connu de Plaute (*Mercator* 303) :

DE. Hodie ire occepi in ludum litterarium,
Lysimache ; ternas scio iam. LY. Quid ternas? DE. A. M. O.

M. Strzelecki propose l'épel suivant : A M (E) O avec élision, ce qui fournit l'ïambe 6e, alors que l'élision de A dans la formule (A)EMO détruirait le mot et que A m O (avec un *m* pur de toute voyelle d'ap-

pui) ferait trois syllabes incompatibles avec l'ïambe. Il y a beaucoup à dire sur ces interprétations, et nous y reviendrons. Mais voici d'abord les conclusions qu'en tire M. Strzelecki : dès l'époque de Plaute, toutes les consonnes (sauf HA, KA, QU) avaient un nom de forme identique, se terminant par E, usage qui doit être reporté aux Étrusques. A partir de cette hypothèse, il faut justifier les diverses pratiques observées à Rome. Varron, d'après le Pseudo-Sergius, aurait indiqué la répartition BE/EF. M. Strzelecki estime que, par un scrupule de grammairien amoureux des précisions, Varron aurait modifié l'ancien état de choses pour mieux distinguer muettes et semi-voyelles. On voit que le témoignage est hardiment exploité. Enfin, l'attitude de Terentianus Maurus, qui considère les semi-voyelles comme des sons sans articulation, est expliquée par une nouvelle hypothèse : comme Terentianus donne au v. 859 le nom de *Pline* pour exemple de P initial suivi de consonne, on en conclut que ce nom n'est sans doute pas cité au hasard, et qu'il est utilisé parce que sans doute Pline aurait émis une théorie contraire à celle de Varron, et selon laquelle le nom des semi-voyelles était un son pur : *rrr*, *sss*...

Ce sont ces deux théories qui se distingueraient dans les témoignages des grammairiens ultérieurs.

L'inquiétude — grave — que laisse la lecture de ce travail vient du rôle considérable que joue l'hypothèse dans la démonstration. Que dire de la théorie plinienne échafaudée sur la citation d'un nom auquel nous ne pouvons ni ne devons strictement prêter aucun sens? Que dire de l'initiative prêtée à Varron et si dangereusement exploitée? Que penser surtout des exemples de Lucilius dont le témoignage est fragile? Le vers 379 :

> S nostrum et semigraecei quod dicimus sigma
> Nil erroris habet,

nous est fourni par Vélius Longus qui semble faire une citation textuelle introduite par l'insérende : *nam apud Lucilium in nono... cum dicit* [v. 377] *item...* [v. 379]. Mais l'auteur remarque lui-même que l'on peut ici scander ES ou SE. En revanche, le v. 381 :

> Pelliciendu' quod est inducendu' geminat L,

est une reconstitution d'après Vélius Longus (*G. L. K.* VII, 65, 11) : « nec aliter apud Lucilium legitur in praepositionem pe*l*liciendo quod est inducendo geminat *l*. Pellicere malunt quam perlicere ». La citation est insérée dans l'énoncé. Rien donc ne garantit sa forme exacte[1], ni la scansion gĕmĭ|năt LE, que l'auteur propose pour éviter gĕmĭ|năt EL,

1. Cf., ci-dessous, la citation très inexacte de *Phormion* 743.

jugé impossible. Mais, à supposer le texte exact, il faudrait encore tenir compte de l'interprétation avancée par Vélius Longus lui-même, et que M. Strzelecki repousse sans avancer d'argument irréfutable (cf. p. 19, 20 et n. 43) : « sunt qui putant sine uocali posse syllabam fieri... apparet ergo haec (les exemples de Lucilius) nihil aliud quam locum syllabae tenere nec tamen syllabas esse ». Le cas serait le même que celui de l'interjection *st* chez les comiques, qui forme un pied, mais non une syllabe vocalisée. Vélius lui-même invoque Térence, *Phormion* 743 :

Quid, non, obsecro, es
Quēm sēm|pēr te ēs|sĕ dīc|tĭtās|tī? — Sĭ. — Quīd hās | mĕtŭīs | [fŏrēs?

qu'il cite d'ailleurs sous la forme très altérée : « non is, obsecro, est | Quem te semper dicunt. St. Quid has metues fores ».

Quant au témoignage concernant R = RE, il repose sur un texte trop incertain et diversement interprété pour que l'on en puisse tirer un argument.

Le passage du *Mercator* a pu être invoqué en sens divers. M. Niedermann (*Phonétique latine*, § 7, rem. V) y voit un exemple de son pur « litterae per se nominatiuae siue quae per se prolatae nomen suum ostendunt » (Charisius, *G. L. K.*, p. 9, 4). Au contraire, M. Strzelecki en fait un épel : A M(E)O. Nous avons, en effet, trois consonnes et deux pieds. Mais, dans la réalité scénique, comment concevra-t-on un tel épel? Pourquoi ne pas supposer que l'acteur disait simplement : « ămō » par un jeu de mot analogue à celui de Rostand dans *Cyrano de Bergerac* (I, 4) :

... et de lettres
Vous n'avez que les trois qui forment le mot : sot !

Interprété de cette façon, l'exemple serait à retirer du débat[1]. A l'examen, les exemples allégués par M. Strzelecki ne semblent pas assez sûrs pour fonder l'existence de la prononciation ME, LĒ, RE, SE. Il ne s'ensuit pas, d'ailleurs, que la thèse avancée soit nécessairement erronée ; mais il faudrait pour la confirmer des arguments plus solides. Quelle était la forme exacte du système transmis par les Étrusques aux Romains? Comportait-il déjà une différenciation de nom entre les deux séries, ou avait-il gardé l'unité qui le caractérise chez les Phéniciens

1. On n'objectera pas que le distributif *terna* suggère l'épel des lettres une par une. Le mot s'emploie souvent pour *ter* et désigne un groupe de trois choses : Pline, 2, 31, 2 : « Trinos soles antiqui saepius uidere », ou même a la seule valeur de trois : Hor., *Sat.* II, 4, 76 : « Immane est uitium, dare millia terna macello. » *Ternas* désigne un groupe de trois lettres. Peut-être y a-t-il aussi influence mécanique de l'expression « ternae litterae » (trois messages). Cf. Cic., *ad Att.* 11, 17.

et les Grecs? La question reste ouverte, mais du moins saura-t-on gré à M. Strzelecki, même si son hypothèse ne lève pas la difficulté, d'avoir réuni des faits nouveaux qui obligeront les spécialistes à scruter à nouveau ce difficile problème.

J. Andrieu.

L. Strzelecki, *De Ps.-Capri « Orthographia »* (Eos, Supplementa edita a societate philologa polonorum, vol. XXI) : Wratislaviae, 1949, 49 pages.

La présente étude s'attache à démêler les éléments et l'origine d'un opuscule grammatical qui s'est transmis sous le nom emprunté de Caper. On y voit habituellement l'extrait d'un ouvrage de Caper augmenté d'interpolations. Or, M. Strzelecki discerne — non sans perspicacité — dans ce traité deux parties distinctes. La première, qu'il intitule : *Anonymi de orthographia*, se signale par des préceptes libellés sous la forme *scribendum, scribenda sunt* ou *scribitur*, dont on peut distinguer, à travers le vêtement de prose, une rédaction ancienne en septénaires trochaïques, ce qui fait songer à une pratique scolaire et incite à considérer l'auteur comme quelque professeur de grammaire. Mais la doctrine, qui présente des points communs avec celle de Varron, Verrius Flaccus, Terentius Scaurus et Vélius Longus, pose de difficiles questions de filiation que résume un stemma complexe (p. 26) : Varron et Verrius Flaccus sont des sources directes, tandis que les ressemblances avec Vélius Longus et Terentius Scaurus proviennent d'un commun modèle : Verrius Flaccus.

Dans la deuxième partie, M. Strzelecki examine d'autres fragments formulés à l'impératif ou au futur, et qui révèlent une rédaction ancienne en hexamètre ; ils abordent des problèmes de synonymie, et, par leur facture, semblent également avoir pour auteur un maître d'école. Mais ici les sources sont innombrables et ne se laissent pas discriminer. Pourtant M. Strzelecki croit pouvoir affirmer que l'auteur des septénaires et celui des hexamètres ne faisaient qu'un, héritier d'une tradition varronienne, marqué de l'influence de Verrius Flaccus, étranger en tout cas à Caper, avec qui il présente des divergences notables, les similitudes s'expliquant par des sources communes. A-t-il vécu peu de temps après Verrius Flaccus, au IIe siècle? — Il est évident qu'à trop pousser les conclusions, la part de l'hypothèse devient considérable. Il n'en reste pas moins qu'une partie de la thèse envisagée est séduisante : les restitutions métriques semblent justes, et dès lors on est tenté d'acquiescer à l'analyse des composantes du texte. Notre auteur a considérablement décharné ses sources. Dès lors rapprochements et

exclusives deviennent fragiles, sans que l'on puisse d'ailleurs échapper complètement au réseau d'arguments que tisse M. Strzelecki. Aussi avons-nous là une intéressante tentative pour reconstituer la filiation d'œuvres apparentées. Ce genre de recherches sera assurément fructueux, dans la mesure même où il sera marqué d'une autocritique prudente.

J. ANDRIEU.

J. RUYSSCHAERT, *Juste Lipse et les Annales de Tacite* (Université de Louvain, *Recueil de travaux d'histoire et de philologie*, 3e série, fascicule 34) : Louvain, 1949, XVIII-222 pages.

Le sous-titre du volume : *Une méthode de critique textuelle au XVIe siècle*, éclaire assez bien le dessein de l'auteur : démontrer que les corrections de Juste Lipse, sur le texte de Tacite, postulent l'existence d'une méthode critique consciente, en avance sur les idées du temps, indépendante, en outre, des recherches contemporaines.

Le livre I précise les grandes lignes de la carrière de Juste Lipse, la chronologie de ses éditions de Tacite (neuf de 1574 à 1607), le matériel utilisé (livres et manuscrits), les rencontres avec les humanistes Chiffet et Muret. Avec le deuxième livre, nous entrons dans le détail de l'*emendatio* lipsienne. Les conjectures sont divisées en trois sections : corrections de contradictions ou d'obscurités de sens ; corrections restituant des procédés de style ; corrections fondées sur la connaissance de faits historiques. Ces conjectures, selon le crédit que leur accordait Juste Lipse, étaient insérées dans le texte ou rejetées dans le commentaire. Or, les conclusions de M. Ruysschaert, systématisées dans un troisième livre, révèlent chez Juste Lipse un grand respect du texte reçu et un usage modéré de la correction, pratiques qui relèvent, en effet, d'une prudence scientifique louable. Ainsi les corrections admises dans le texte sont beaucoup moins nombreuses que les conjectures du commentaire ; elles sont d'autant plus aisément reçues qu'elles modifient moins la tradition, ou que le texte est plus altéré, hormis le cas d'une rencontre entre correction et leçon d'un manuscrit. — Prudence scientifique, disons-nous. Soit. Mais y a-t-il là une *méthode*, comme le veut M. Ruysschaert? Peut-être y a-t-il ici une équivoque à dissiper. En effet, l'histoire de l'*emendatio* lipsienne ne peut, en réalité, se séparer d'un autre sujet qui est l'histoire du texte de Tacite à la Renaissance ; les deux questions ne sont, en somme, que les deux faces d'un même problème. On souhaiterait que l'auteur nous eût dit ce que représentent dans la tradition de Tacite les manuscrits et les éditions utilisés par Juste Lipse. Un stemma ne s'arrête pas avec les derniers manuscrits d'un auteur ; il peut se poursuivre à travers les imprimés. Ainsi distin-

guerait-on mieux ce que représente le travail de Juste Lipse. On y gagnerait aussi de l'aisance pour démêler la filiation des éditions que mentionne en grand nombre M. Ruysschaert, sans nous mettre toujours à même d'y voir clair ; nous pourrions, ainsi éclairés, mieux juger surtout du fond de la méthode lipsienne. Car, s'il est bon d'insister sur la prudence et la discrétion de l'humaniste, on doit, en revanche, relever qu'il n'a pas une conscience claire de la valeur intrinsèque des divers témoins utilisés. Écarter des manuscrits parce qu'ils sont écrits sur papier, c'est une méthode sommaire. Mettre sur le même plan les *Medicei* et les manuscrits du xv^e^ siècle est plus dangereux encore. Admettons que Juste Lipse ait eu une méthode, dans la mesure où sa prudence est constante et sa correction réfléchie ; mais cette méthode n'est pas encore *historique*. C'est la discrimination que pouvait faire M. Ruysschaert en éclairant autrement son sujet.

Du point de vue matériel, on lui reprochera sans doute d'avoir groupé les 1064 conjectures lipsiennes en un tableau final auquel nous renvoient des notes de bas de page. Peut-on loyalement obliger le lecteur à se reporter 1064 fois à un index de 44 pages, hérissé des sigles des éditions variées? Il aurait fallu introduire dans la démonstration au moins les pièces capitales du procès (elles ne le sont que deux ou trois fois) ; l'exposé en aurait gagné une grande force de persuasion.

Reste, enfin, la question des « emprunts » de Juste Lipse à Chiffet et à Muret. Dirons-nous à M. Ruysschaert que certains grattages de Juste Lipse laissent subsister quelques doutes quant à son honnêteté profonde?

Pourtant, même si l'on n'adhère pas entièrement aux thèses de l'auteur, on doit insister sur l'intérêt extrême du sujet, sur l'érudition et le soin avec lesquels il est traité.

Plus de mille conjectures ont été étudiées et classées ; l'information bibliographique est très poussée ; les recherches sur les travaux d'humanistes fournissent des renseignements de premier ordre. Surtout le livre pourrait être l'amorce de recherches systématiques sur cet aspect de l'histoire des textes qu'est la critique humaniste. Sachons gré à M. Ruysschaert d'avoir frayé, avec mérite, une voie riche de perspectives.

J. ANDRIEU.

Humanisme et latin médiéval.

Attilio DE LORENZI, *Quaderni filologici ;* III : *Filestetica (La critica estetica dal punto di vista filologico)* : Napoli, 1949, in-8°, 61 pages.

Inséparable sans doute de tout un monde de controverses auquel les lecteurs français — au moins les philologues — ne sont que très imparfaitement initiés, cette mince brochure touche à peu près à toutes les questions de l'esthétique générale. Quant à la philologie, l'auteur, d'ail-